

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU BASSIN AUTERIVAIN
 HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	38	45

N° 104/2018

OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018 : Vote des taux applicables aux zones de ramassage sur le territoire de la CCBA

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 05 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Patrick CASTRO donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mr Pascal BAYONI donne procuration à Mr Dominique BLANCHOT, Mr Michel ZDAN donne procuration à Mr Bernard TISSEIRE, Mr René MARCHAND donne procuration à Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Mme Sabine PARACHE donne procuration à Mme Nadia ESTANG, Mr Michel COURTIADÉ donne procuration à Mr Denis BEZIAT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrick LACAMPAGNE.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Danielle TENSA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les taux de TEOM 2017 :

Zones de perception	Taux
Zone 1 : Auterive et Cintegabelle centre	14.03 %
Zone 2 : Auragne, Auterive, CAUJAC, Cintegabelle, Esperce, Gaillac Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère Dorsa, Lagrace Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel	10.26 %
Zone 3 : Auribail, Beaumont sur Lèze, Lagardelle sur Lèze, Venerque, Le Vernet	10.26%

Monsieur le Président précise aux membres du conseil communautaire que compte tenu des bases prévisionnelles d'imposition en matière de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères notifiées par les services de l'Etat, du produit nécessaire à l'équilibre du service de collecte et d'élimination des Ordures ménagère mais également celui du budget de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, il est nécessaire de prévoir une augmentation des taux pour 2018 comme suit :

zones de perception	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Zone 1 : Auterive et Cintegabelle centre	4 093 450 €	15.53 %	635 713 €
Zone 02 : Auragne, Auterive, Causjac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère Dorsa, Lagrace Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel	12 539 888 €	11.76 %	1 474 691 €
Auribail, Beaumont sur Lèze, Lagardelle sur Lèze, Venerque, Le Vernet	8 292 910 €		975 246 €

Après en avoir débattu, au titre de l'année 2018, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre) : **DECIDE** d'augmenter les taux de chaque zonage d'1.5 points

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
 Serge BAURENS